

République Française

**SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°040/2023****Séance du 29 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-neuf novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 novembre 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, Mme MANE, Mme ZAJDNER, M. FARGES

Absents excusés : Mme ORAND-GABRIEL, Mme LIRON, M. JURADO

Absent non excusé :

Secrétaire : M. Gilles MONTILLET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procuration :	01

**OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE 2 AGENTS RECENSEURS
VACATAIRES POUR L'ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION
2024**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002, modifiée, relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003, modifié, relatif au recensement de la population ;

Considérant qu'en raison de l'organisation des opérations de recensement de la population 2024, il y a lieu de recruter deux agents recenseurs en tant que vacataires ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour :

- Décide de recruter deux agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population 2024, du 02/01/2024 au 23/02/2024.
- Autorise l'autorité à recruter 2 agents vacataires
- Décide que la rémunération des agents recenseurs se fera comme suit :
 - 30 € par demi-journée de formation
 - 50 € pour la tournée de reconnaissance
 - 0.70€ par feuille de logement collectée
 - 1.20 € par bulletin individuel collecté
 - 1 € par feuille de logement internet
 - 1 € par bulletin individuel internet

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Saint-Dionisy, le 29 novembre 2023

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE

